

Vos questions / nos réponses

Justice

Par [Profil supprimé](#) Postée le 10/03/2017 02:56

Bonjour,

Que risque mon conjoint si je le dénonce à la police pour sa consommation de cocaïne?

Mise en ligne le 10/03/2017

Bonjour,

Vous vous posez la question de dénoncer à la police la consommation de cocaïne de votre conjoint.

D'un point de vue légal, l'usage illicite de stupéfiant est un délit.

"L'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants est puni d'un an d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende." (extrait de l'article L3421 1 du code de la santé publique).

Vous trouverez plus bas un lien comportant quelques informations complémentaires.

Pour en parler plus précisément, vous pouvez également contacter un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (tous les jours de 8 h à 2 h, appel anonyme et gratuit), ou par tchat en vous connectant sur notre site entre 14h et minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- [L'usage des stupéfiants](#)